Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212900641-20260605-2026060501-DE

DÉPARTEMENT
DU FINISTÈRE
COMMUNE DE GOULVEN

Mairie 29890
GOULVEN

Tel : 02.98.83.40.69
mairie-goulven@orange.fr

-oOo-

Nombre de conseillers
en exercice : 11
Présents : 8
Votants : 10
Quorum : 6

Date de convocation :
22/05/2026

Date de publication et
d'affichage :
09/06/2026

Délibération
N° 2026.06.05-01

OBJET :
Tarifs périscolaires

DÉLIBÉRATION N°2026.06.05-01 DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05/06/2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq du mois de juin à dix-huit heures, le conseil municipal de GOULVEN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle communale de la mairie, sous la présidence de M. Yves ILIOU, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes Marie-Claire ACQUITTER, Béatrice CARIOU LECOQ, Anne-Marie DESTOUR, Julie GUERIN ; messieurs Vincent DENISE, Yves ILIOU, Aymeric LAFARGUE, Jean-Jacques LE BRAS, Philippe MAZET.

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Régis FEGAR ayant donné pouvoir à Jean-Jacques LE BRAS, Mme Julie GUERIN ayant donné pouvoir à Béatrice CARIOU LECOQ.

ABSENTS EXCUSES : Mme Elyane LE POMMERAY.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Aymeric LAFARGUE.

Concernant la partie relative à la restauration scolaire, M. le Maire indique au conseil municipal que lors de sa séance du 1er juillet 2024, le conseil a révisé les tarifs à la suite d'une augmentation de notre prestataire. Le 23 mars dernier, API restauration nous a transmis la révision pour l'année scolaire 2026-2027 soit l'augmentation suivante :

		Prix avant révision	Prix révisés
DESIGNATION	TVA	TTC	TTC
Repas enfant	5.5 %	3.23 €	3.29 €
Repas adulte	5.5 %	3.67 €	3.94 €

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de réviser les tarifs pour application dès la rentrée 2026-2027 comme suit :

	Tarif avant révision	Tarif révisés
Repas enfant Goulven	4.00 €	4.10 €
Repas enfant hors Goulven *	4.35 €	4.45 €
Repas adulte	4.55 €	4.70 €

Concernant la garderie périscolaire, les tarifs n'ont pas évolué depuis la séance du 16 juin 2022.

Voici la proposition de révision de Monsieur le Maire : (tarifs à la demie heure)

- Suppression du tarif "Exceptionnel".
- Occasionnel : 0,90 € (ancien tarif 0,84 €).
- 1 enfant : 0,65 € (ancien tarif 0,62 €).
- 2 enfants : 0,60 € (ancien tarif 0,56 €).
- 3 enfants : 0,56 € (ancien tarif 0,52 €).

Comme l'indique le règlement intérieur, toute demi-heure commencée est due et le goûter vaut une prestation équivalente à ½ heure.

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 029-212900641-20260605-2026060501-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- DECIDE de fixer les tarifs suivants pour la restauration scolaire à partir de la rentrée scolaire 2026 :

	Tarif avant révision	Tarif révisés
Repas enfant Goulven	4.00 €	4.10 €
Repas enfant hors Goulven *	4.35 €	4.45 €
Repas adulte	4.55 €	4.70 €

- DECIDE de fixer les tarifs suivants pour la garderie périscolaire à partir de la rentrée scolaire 2026 :
    - Suppression du tarif "Exceptionnel".
    - Occasionnel : 0,90 €.
    - 1 enfant : 0,65 €.
    - 2 enfants : 0,60 €.
    - 3 enfants : 0,56 €.

Vote : adopté à l'unanimité (10 pour).

Yves ILIOU,
Maire de GOULVEN

Aymeric LAFARGUE,
Secrétaire de séance

MAIRIE DE GOULVEN 29 N.

Le Maire de GOULVEN informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de RENNES – 3, contour Motte 35000 RENNES – dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.